

La Lettre d'Espaces Dialogues

n°70 / 3^e trimestre 2015

QUELQUES MOTS...

« La spécificité de ces crimes touchent non seulement à la mise à mort des individus mais aussi à la mise à mort de leurs morts, faire disparaître les traces de l'existence. »
Richard RECHTMAN, psychiatre, anthropologue, directeur d'études à l'EHESS - La grande table 30 avril 2015

L'actualité nous confronte trop souvent au récit d'atrocités commises contre des peuples. Au-delà de savoir comment arrêter ces horreurs, il faut au moins trouver comment les qualifier pour espérer un jour juger leurs auteurs et permettre le processus mémoriel...

Et 2015 est aussi l'année du centenaire du génocide arménien, du choix, par le conseil de l'Europe, de la date du 2 août, symbolique, comme « *Journée européenne de commémoration du génocide des Roms* », et du quarantième anniversaire des massacres des khmers rouges.

Cela a bien sûr alimenté des échanges à Espaces Dialogues car l'utilisation du terme « génocide » continue de susciter le débat et cela nous a interpellés. François AMOUDRUZ a accepté de nous livrer sa réflexion et nous l'en remercions.

Porter la mémoire de ces hommes dont on a voulu effacer du monde la moindre trace et ainsi lutter contre ce processus de déshumanisation, a longtemps reposé sur les survivants.

Nous voulons ici rappeler des initiatives qui redonnent vie aux créations et aux œuvres de ces disparus, difficilement conservées, difficilement retrouvées et vous inviter à les lire, les voir, les écouter...

Que ce soit la pièce d'Hanus HASCHENBOURG interprétée par des élèves de lycée avec l'association Rodeo d'Âme, la poésie de Khun Srun dont nous parlait Eric GALMARD dans la lettre n° 67, les dessins de Zoran Music évoqués par Roger DALE dans le cycle « *Cultures détournées, cultures perverses* » mis en ligne sur notre site.

Enfin, c'est de compositeurs victimes du nazisme dont il est question : Marine JANIN nous présente les activités du Forum Voix Etouffées dont le festival intitulé cette année « *Musiques dégénérées, musiques régénérées* » a lieu très prochainement.

Vendredi 8 janvier 2016, Espaces Dialogues fêtera ses 20 ans !

Pour marquer cet anniversaire nous préparons une soirée conviviale à La maison des associations. Merci de réserver dès à présent cette date dans vos agendas !

Nous comptons sur votre présence, et toutes les idées pour l'animation de cet événement sont d'ores et déjà les bienvenues.

Quant à nous, nous vous proposons de répondre, via notre adresse mail, à la question qu'Espaces Dialogues vous posait déjà lors de sa création : " **... et pour vous, c'est quoi, être citoyen aujourd'hui ?**".

Chantal DILLER, Présidente

Dans cette Lettre :

Un bulletin d'adhésion 2015 pour ceux qui n'ont pas encore adhéré et qui souhaiteraient nous soutenir.

/ De l'inégalité des races ⁽¹⁾ humaines au génocide /

Les racines

En 1853, le comte Joseph Arthur de Gobineau (1806-1882), romancier et nouvelliste qui vient d'être nommé secrétaire d'ambassade, publie son « *Essai sur l'inégalité des races humaines* ». Suspecté en France de pangermanisme et de racisme, il est admiré en Allemagne où son ouvrage, traduit par Cosima (fille de Liszt et épouse de son contemporain Richard Wagner) exercera une réelle influence. Le compositeur de la Tétralogie – qui puise ses livrets dans les légendes germaniques – lui voue une amitié telle qu'il se plaira à germaniser son nom en *Gewinhof*.

Deux autres théoriciens du racisme de la fin du 19^{ème} siècle doivent être cités.

- Edouard Drumont, homme politique connu pour son antisémitisme à travers son livre « *La France juive, essai d'histoire contemporaine* » paru en 1886.

- Houston Stewart Chamberlain, écrivain allemand d'origine anglaise, raciste notoire, prône la supériorité des aryens. Il épousera la fille de Richard Wagner. Ses idées en feront l'ancêtre direct du racisme hitlérien.

L'Etat raciste

Dans « *Mein Kampf* », Adolf Hitler décrit sa conception de l'Etat raciste et déverse sa bile sur les juifs, responsables de la défaite de 1918, et « grands maîtres du mensonge » (Schopenhauer.).

Sa politique antisémite est basée sur la théorie de l'inégalité des races : la race juive est inférieure à la race aryenne, dite *nordique* et composée de *dolicocéphales* blonds aux yeux bleus, les juifs sont des sous-hommes (*Untermensch*) et doivent être exterminés, où qu'ils se trouvent.

Cette politique se mettra en place dès janvier 1933, date de l'accession de Hitler au poste de Chancelier du Reich, et de l'ouverture des premiers camps de concentration.

D'année en année la chasse aux juifs va s'intensifier ; elle concerne jusqu'à fin 1938 les juifs allemands et se manifeste par des internements – prisons et camps de concentration – et des actions et arrestations d'une violence inouïe au cours de la *Nuit de Cristal* (novembre 1938).

Au fur et à mesure des invasions nazies et de l'annexion de pays limitrophes, ces arrestations de masse vont concerner les juifs

autrichiens, tchèques et polonais, ceux de l'Europe annexée au nom de *l'espace vital* (France, Benelux, Danemark, Norvège), puis les pays d'Europe centrale et orientale.

Après la signature en août 1939 du pacte germano-soviétique et du partage de la Pologne, Hitler crée, sur le territoire polonais du *Gouvernement Général* les premiers camps destinés à l'extermination des juifs qui y sont regroupés : Auschwitz/Birkenau, Sobibor, Treblinka, Chemno, Maidaneck ...

En janvier 1942, la Conférence de Wannsee décide d'organiser la « solution finale » (*die Endlösung*) par des techniques d'extermination de masse, dont les chambres à gaz. Pour le seul camp d'Auschwitz/Birkenau on estime à 1 million le nombre des personnes ainsi assassinées – Juifs et Tziganes. Les statistiques d'ensemble, au demeurant très imprécises, chiffrent à 6 millions d'êtres humains les victimes des crimes de masse pratiqués au nom de l'idéologie nazie.

C'est au cours de l'année 1944 que Raphaël Lemkin, professeur de droit aux Etats-Unis, d'origine juive polonaise, donnera à cette élimination systématique la dénomination de *génocide* dans son étude « *Axis Rule in occupied Europe* », dont un chapitre s'intitule « *Génocide* ». Ce terme qu'il vient de forger résulte d'un néologisme formé à partir de la racine grecque *genos* (genre) et du suffixe *cide* du latin *caedere* (tuer, massacrer).

Comment définir le génocide ? Dans quelles situations peut-on utiliser ce terme ?

Le mot « **génocide** » est donc né dans les mois qui ont précédé la fin de la 2^e guerre mondiale, soit à un moment où des informations commençaient à filtrer sur ces horreurs sans nom. Il est dès lors à présumer le peu de connaissances antérieures à cette période dans le reste du monde.

Tel qu'il a été forgé, ce terme s'applique à la destruction systématique des Juifs et des Tziganes dans les camps d'extermination nazis.

Dès le 8 mai 1945, les Etats de la coalition alliée créent l'O.N.U.⁽²⁾ en remplacement de la S.D.N. ⁽³⁾ (juin 1945). Si elle se préoccupe tout de suite du génocide, il lui faudra attendre 1948 pour se structurer.

Le 9 décembre 1948, son Assemblée Générale adopte la « Convention pour la Prévention et la Répression du crime de génocide ».

Article 2 : Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial, ou religieux comme :

- meurtre de membres d'un groupe,
- atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe,
- soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique, totale ou partielle,
- mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe,
- transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Il paraît important de noter que la convention adoptée par l'O.N.U. n'évoque pas, définissant le génocide, la destruction d'un groupe pour des raisons politiques. Ce silence, sans aucun doute voulu, restreint, me semble-t-il, le nombre de situations assimilables à un génocide.

50 ans plus tard – nous sommes en 1998 – le Statut de Rome crée la Cour Pénale Internationale (CPI), et substitue à la notion de « groupe » celle plus vaste de « population ». Des sanctions pénales internationales sont prévues, propres à dissuader ceux qui projeteraient de commettre de tels crimes.

En France, le Code Pénal français refondu en 1994 par Robert Badinter prévoit une rubrique « Crimes contre l'humanité » divisée en deux sous-chapitres :

- le génocide
- autres crimes contre l'humanité

Les crimes contre l'humanité, donc le génocide, sont imprescriptibles.

Pour qu'il y ait *génocide* au sens pénal, il faut qu'il y ait *un plan d'extermination* ; la persécution d'une population ou d'un groupe ne suffit pas. Tel est l'élément essentiel constitutif du crime de génocide.

Crimes perpétrés ayant valeur de génocide : Juifs, Tziganes, Arméniens, Cambodge, Rwanda ...

L'extermination systématique par le régime nazi des Juifs et des Tziganes est sans discussion possible constitutive de crimes contre l'humanité ayant généré le terme de *génocide*.

Qu'en est-il des Arméniens en 1915 ? Les Jeunes Turcs, qui ont pris le pouvoir en 1909 alors que l'Empire Ottoman est en déclin, dressent un plan d'extermination systématique de la population arménienne qui se traduit en 1915 par la mort de 1.500.000 personnes. Il a été attribué rétrospecti-

vement à pareille extermination la qualification de *génocide*.

Le Code pénal français intervint pour punir les personnes qui nieraient l'existence de ce crime contre l'humanité.

Concernant le Cambodge, les Khmers rouges et la dictature meurtrière de Pol Pot de 1976 à 1979, on s'accorde à dire que 1.700.000 personnes ont trouvé ainsi la mort. Le Tribunal International a poursuivi les dirigeants responsables pour *génocide, crimes de guerre et contre l'humanité*.

Cette qualification m'apparaît difficile à soutenir dès lors qu'il s'agissait de conflits de nature politique.

Le Rwanda. Un peu d'histoire : 1990 un affrontement oppose le gouvernement hutu au Front Patriotique Rwandais (rébellion tutsi).

1991 cette guérilla se transforme en guerre civile jusqu'en 1994. L'extrémisme ethnique monte en puissance. Un cessez-le-feu se traduit par un partage du pouvoir.

Mais début avril 1994, l'avion transportant le chef de l'Etat rwandais est abattu à son retour de Tanzanie. Les massacres de Tutsis – notamment – commencent et vont durer trois mois. Ils apparaissent comme étant d'origine ethnique.

La situation au Rwanda est complexe et embrouillée. Toujours est-il que ces massacres, particulièrement horribles et souvent à l'arme blanche, vont exterminer une partie de la population, au point que les historiens emploient pour les qualifier le terme de *génocide*.

D'autres pays ont subi de très lourdes pertes en population, par exemple la Roumanie sous Ceaușescu.

Ce recensement, sans doute incomplet, met en évidence la difficulté de définir ce qu'est un génocide, tant les causes de massacres, si organisés soient-ils, sont de nature différente. Il m'apparaît en tous cas prudent de qualifier ces exterminations avec précaution, et d'éviter d'utiliser de façon abusive le terme de génocide.

François AMOUDRUZ,
Déporté à Buchenwald et à Flossenbürg
31.08.15

1 - Les hommes de science ont depuis démontré que seule existe l'espèce humaine, ce qui différencie l'homme de l'animal.

2 - O.N.U. Organisation des Nations Unies

3 - S.D.N. Société des Nations



/ Le Forum Voix Etouffées /

C'est au début des années 1980 que Amaury du CLOSEL, compositeur et chef d'orchestre français né en 1956, découvre des œuvres formidables, jamais jouées, de compositeurs dont les noms lui étaient inconnus. Il s'agissait de victimes du nazisme, le plus souvent parce que juifs, mais aussi parce que leur musique était considérée comme « dégénérée ».

Il va jouer ces musiques pendant des années et réaliser des enregistrements, mais doit constater que la situation de tous ces auteurs oubliés n'a pas évolué.

Il écrit alors « *Les Voix étouffées du Troisième Reich* » (Ed. Actes Sud, ndlr), et crée en 2002 le Forum Voix Etouffées, et un ensemble ad hoc pour interpréter ce répertoire.

L'installation du Forum à Strasbourg et l'ouverture en son sein du Centre Européen de la Musique et du Totalitarisme (CEMUT) s'accompagnera d'un festival à forte connotation européenne.

Créé en 2003 et placé sous la présidence d'honneur d'Alfred GROSSER et de Jean KAHN (†), le Forum Voix Etouffées - CEMUT est l'une des principales structures d'étude et de diffusion d'œuvres des compositeurs victimes des dictatures européennes, et en particulier du nazisme.

Soucieux de ne pas enfermer la notion de mémoire dans un cadre rigide, il s'appuie sur la musique comme vecteur vivant de transmission, en programmant les œuvres de ces compositeurs persécutés lors de concerts et en commandant à des artistes contemporains des œuvres destinées à leur rendre hommage.

Conçu à l'origine comme un projet musical, le projet Voix Etouffées est rapidement devenu un projet de politique culturelle au fur et à mesure que ses organisateurs prenaient conscience du fait que les thèmes qu'ils abordaient les mettaient en contact permanent avec des problématiques européennes contemporaines : le sort des minorités dans l'Europe moderne, le rôle constructif de la culture dans l'élaboration de la maison commune européenne, les stades très variés de prise de conscience des conséquences du fascisme et du stalinisme dans la culture européenne.

Le Forum Voix Etouffées (FVE) apporte une attention spécifique à la transmission de l'histoire et des conséquences des régimes totalitaires à tous les publics. Son champ d'intervention est ouvert à des disciplines connexes, notamment lors des colloques internationaux qu'il organise, faisant intervenir historiens, politologues, philosophes et musicologues.

L'action du Forum a été saluée par l'Etoile d'Or de la Commission européenne en 2009.

Prolongement artistique du Forum Voix Etouffées, l'ensemble Voix Etouffées a été fondé en 2005 afin de jouer la musique de ces compositeurs. Il est formé de 12 musiciens passionnés de musique de chambre et de nouveaux répertoires placés sous la direction du fondateur, Amaury du CLOSEL. Depuis sa création, l'ensemble s'est produit régulièrement dans la saison de concerts du Musée de l'Armée aux Invalides, ainsi qu'au Festival « *Musique Dégénérée* » d'Aix-en-Provence, et au Festival Verffemte Musik de Schwerin, ainsi qu'en partenariat avec le Musée d'Auschwitz-Birkenau. Le 27 janvier 2015, l'ensemble Voix Etouffées s'est produit à la Commission européenne à Bruxelles dans le cadre de la commémoration des 70 ans de la libération des camps.

Installé à Strasbourg depuis 2011, les activités du FVE sont les suivantes :

- Organisation de concerts-conférences destinés au grand public et d'expositions, comme celle visible actuellement dans nos locaux strasbourgeois et ayant pour thème « *La musique dans le système concentrationnaire nazi* »

- Actions pédagogiques destinées au jeune public : le FVE a développé un atelier pédagogique sur la musique dans les camps nazis proposé en partenariat avec le CERD et destiné à être diffusé dans les lieux de mémoire et dans les établissements scolaires. Le FVE a également élaboré un kit pédagogique comprenant notamment un manuel destiné aux enseignants pour leur permettre d'aborder la transmission de la mémoire par la musique, manuel accompagné d'un CD, et d'un documentaire sur la musique à Auschwitz réalisé avec l'Ensemble Voix Etouffées.

- Publication d'enregistrements sur CD, de livres sur la musique aux éditions Hermann, des actes des colloques organisés.

- Organisation d'un festival international tous les deux ans autour de colloques et de concerts, destinés à perpétuer la mémoire de ces compositeurs et de leurs œuvres. Lors de l'édition 2013 du festival intitulée « *La mémoire retrouvée - Musiques Proscrites* », le FVE a reçu des orchestres européens prestigieux tels que l'Orchestre Symphonique d'Etat de Thessalonique, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et le Frauen Kammerorchester von Österreich. L'édition 2015 du festival intitulée « *Musiques dégénérées, musiques régénérées* » se tiendra à Strasbourg et sur le territoire français entre le 9 octobre et le 26 novembre. Elle s'inscrit cette année dans un projet

soutenu par l'Union européenne dans le cadre de son programme « *L'Europe pour les Citoyens* » dont l'objectif est de maintenir vivantes dans les mémoires les étapes de la construction européenne.

Le projet européen organisé en 2015 s'intitule « *Musique et Totalitarismes* » et vise à développer chez les publics européens les plus larges une conscience de l'histoire des régimes autoritaires du XXe siècle, à travers le caractère symptomatique de la répression opérée par ces différents systèmes à l'encontre des musiciens de leur époque dans le lieu d'enfermement spécifique que constitue le système concentrationnaire. Il s'appuie sur une exposition documentaire portant sur le thème "*Musique et Totalitarismes: la musique dans les camps de concentration des régimes autoritaires européens du XXe siècle*", autour de laquelle seront organisés des tables rondes et rencontres en présence de témoins directs de cette époque ainsi que des concerts destinés à représenter les œuvres des compositeurs persécutés dans ce cadre. Itinérant, ce projet sera amené à tourner dans plusieurs Etats membres représentatifs d'un mouvement autoritaire ou s'étant caractérisés par leurs relations avec les régimes totalitaires du XXe siècle, et ayant installé sur leur sol des camps de concentration aux fonctions diverses.

Marine JANIN,
Administratrice du FVE

* * * * *

Prochains concerts donnés par le FVE en Alsace

Tout au long de l'année, le FVE propose dans l'Europe entière de nombreux concerts dont vous trouverez les dates et le programme détaillé sur le site :
<http://www.voixetouffees.org/index.php?/projets1516/projet-europeen-2015/>

- 9 octobre 2015 à 20h : Cité de la Musique et de la Danse, Strasbourg

Swing verboten - Stefan Wolpe : Suite from the Twenties, Matyas Seiber : Deux Jazzolettes, Emil Burian : Suite américaine, Erwin Schulhoff : Hot Sonata - Ensemble Voix Etouffées. Direction : Alexandre Myrat

- 10 octobre 2015 à 20h : Cité de la Musique et de la Danse, Strasbourg

Franz Schreker : Intermezzo, Aldo Finzi : Mouvement (création française), Erwin Schulhoff : Concerto pour flûte, piano et orchestre, Mieczyslaw Weinberg : Symphonie de chambre n°1 (création française), Massimo Mercelli, flûte, Bertrand

Giraud, piano - I Solisti Aquilani. Direction : Amaury du Closel

- 11 octobre 2015 à 15h : Musée du Struthof

Gideon Klein : Fantaisie et Fugue, Artur Schnabel : Quatuor n°5, Colin Roche : Quatuor (création mondiale, commande du Festival Voix Etouffées) - Quatuor Psophos : Vincent Lacroust, violon, Bleuenn Le Maître, violon, Cécile Grassi, alto, Guillaume Martigné, violoncelle

- 12 octobre 2015 à 20h : Cinéma Odysée, Strasbourg

Ciné-concert : Der Schatz / Le Trésor - Film de Georg Wilhelm Pabst (1922), musique de Max Deutsch Frauenkammerorchester von Österreich. Direction : Olivier Holt

- 14 octobre 2015 à 20h : Synagogue, Obernai

Louis Sagner : Quatre chants séfardis, Wladyslaw Szpilman : La Vie des Machines, S. Laks : Huit chants populaires juifs, Viktor Ullmann : Trois chants jiddish, Else Weber : Ich wandere durch Theresienstadt, Erminie Blondel, soprano, Carole Villiaume, piano

- 17 octobre 2015 à 15h : Mémorial de l'Alsace-Moselle, Schirmeck

Hans Krása : Passacaille et Fugue pour trio à cordes, Gideon Klein : Trio à cordes, Hans Krása : Tanec, Erwin Schulhoff : Duo pour violon et violoncelle, Szigmund Schul : Deux Danses Hassidiques pour alto et violoncelle, Hans Gal : Sérénade pour trio à cordes - Ensemble K : Elodie Haas, violon, Magali Foubert, alto, Thérèse Meyer, violoncelle

Pour tout renseignement : Forum Voix Etouffées
48 route du Polygone 67100 Strasbourg

- tél : 09 73 19 33 41

- Courriel : info@voixetouffees.org

- Site : www.voixetouffees.org



Pour mettre à jour votre agenda, n'hésitez pas à consulter notre site web :

<http://www.espacesdialogues.org>

Vous y retrouverez aussi les textes des précédentes Lettres, Lectures citoyennes, les actes des colloques et les compte rendus des manifestations organisées par l'association.

Rejoignez-nous aussi sur Facebook

Merci de faire connaître notre site, et aussi de nous faire des suggestions !

Courriel : espaces.dialogues@free.fr



/ A propos de notre le site Web /

Cela fait plusieurs années maintenant que Espaces Dialogues s'est doté d'un site Web. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation complète qui a été présentée aux membres présents lors de l'assemblée générale 2014. Depuis, ce site s'est étoffé avec de nouvelles rubriques surtout de nouveaux textes.

Si ce gros travail de rénovation a été entrepris, c'est que pour le Conseil d'administration, ce site est bien plus que la vitrine virtuelle de l'association. Ce site est un véritable espace d'expression et de réflexion citoyen qui doit devenir à part entière un bien réel espace de dialogue ouvert à tous !

Voici ce que vous y trouverez :

- L'onglet **QUI SOMMES-NOUS ?** fournit aux visiteurs des précisions sur l'association avec une présentation de l'association, son historique, la composition du Conseil d'administration, et les statuts complets.

- Sous l'onglet **LA LETTRE**, vous retrouverez la dernière Lettre parue. Vous pouvez la télécharger (en couleur !) en cliquant sur la mention indiquée au dessus du résumé de présentation des articles. Dans un cadre situé à droite, vous accéderez aux "autres Lettres d'Espaces Dialogues" en consultation et téléchargement couleur, il suffit de cliquer sur les titres. Sont à l'écran les 10 dernières Lettres parues. Les textes des Lettres précédentes sont consignés sous l'onglet "autres textes" dans PUBLICATIONS.

- Sous l'onglet **PUBLICATIONS**, un menu déroulant vous orientera vers :

* Les "actes des colloques" qui ont fait l'objet de décryptage (avec ou non une publication papier)

* Les "journées d'études et cycles"

* Les "autres textes", concentrent les textes, classés par thème, publiés dans les Lettres, celles archivées qui ne sont plus accessibles, et celles qui sont encore en ligne mais dans un format A4 plus facile à dupliquer en cas de besoin.

* Les "documents recommandés" rassemblent des textes qui n'ont pas été rédigés pour Espaces Dialogues mais qui lui paraissent suffisamment importants pour être signalés.

- Enfin ce site nous permet aussi de mettre en ligne l'actualité de l'association via l'onglet **AGENDA - ACTIVITES**.

Nous avons ouvert début septembre dans le menu sous cet onglet "Albums photos" qui

permettra de retrouver le souvenir des manifestations et sorties organisées par Espaces Dialogues. Il sera prochainement étoffé de nouveaux albums.

Ce travail est réalisé par une équipe bénévole composée de Chantal DILLER, Jean-Marie DARTOIS (pour les photos) et Michèle BOUSQUET (pour les textes). La réalisation de ce site a été commandée à un professionnel, Thomas HURST, qui assure annuellement l'entretien du site et la formation de l'équipe.

Ainsi nous vous invitons à visiter régulièrement le site, et à le faire connaître autour de vous, et si vous avez des remarques ou suggestions à faire, n'hésitez pas à nous en faire part en nous écrivant sous l'onglet **CONTACT - ADHESION**.

Michèle BOUSQUET, secrétaire d'ED



LES PROCHAINES MANIFESTATIONS D'ESPACES DIALOGUES

Un certain nombre de manifestations, dont les dates ne sont pas encore fixées, sont en préparation pour cette rentrée. Elles feront prochainement l'objet d'une communication par courriel et sur l'agenda du site.

* **Mardi 3 Novembre 2015 à 19h30**

Espaces Dialogues vous propose une rencontre débat avec **Xavier CUCHE**, professeur de littérature, ancien président de l'Université Marc Bloch de Strasbourg, sur le thème :

Les fondements littéraires en Europe

Lieu : la maison des associations

1a, place des Orphelins 67000 Strasbourg

Entrée libre

Dates fixées en 2016 à noter dans vos agendas

* **Vendredi 8 Janvier 2016 à 19h30**

Soirée festive :

Espaces Dialogues fête ses 20 ans !

Lieu : la maison des associations

1a, place des Orphelins 67000 Strasbourg

* **Mardi 2 Février 2016 à 18h**

Rencontre débat avec Claude KEIFLIN, journaliste, auteur du livre *La langue Welche*, sur le thème : **Langue dans la vallée**

Lieu : (sera précisé ultérieurement)



ESPACES DIALOGUES La Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG
Site : <http://www.espacesdialogues.org> Courriel : espaces.dialogues@free.fr
Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, Vol LXXIV Dossier 107/1996
SIRET : 413 732 652 00016 Code APE : 913E